

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- O Réclamation : contact@mupras.com
- O Prise en charge : pec@mupras.com
- O Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

M23-U022454

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Matricule :	3053	Société :	R.A.M.
<input type="checkbox"/> Actif	<input checked="" type="checkbox"/> Pensionné(e)	<input type="checkbox"/> Autre :	171711
Nom & Prénom :		MIR ZAKARIA	
Date de naissance :		23-03-1958	
Adresse :		Résidence KARIMEZ 2 Rue Albert Sander N° 76 Val Fleuri Marrakech Corso	
Tél. :		06.18.85.65.27	Total des frais engagés : 4800 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 11.08.23

Nom et prénom du malade : MIR ZAKARIA Age: 55

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : Maladie de rétract. 0/0/0

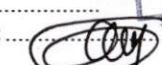
Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie

En cas d'accident préciser les causes et circonstances

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASA Le : 15/08/2023.

Signature de l'adhérent(e) : 



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
16/08/23	G2		250,00	 Dr. Abdelhak BOUCHTA MOLOGISTE Casablanca 3345/0522471472

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fourmeisseur	Date	Montant de la Facture
 2424250	11/08/2015	66.00

ANALYSES - RADIOPHARMACIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	
LENKIA HAJAR 3 Imm 7 GPE 4 Lot Ennakhl Tirahma Day Bouazzza Casablanca Fix : 08 08 56 82 HAJAR BENKIA INPE: 095028411	13/03/2023					4500

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

DOCTEUR ABDELHAK BOUCHTA

SPÉIALISTE DES MALADIES ET CHIRURGIE DES YEUX

TRABOLOGIE-LENTILLES DE CONTACT-LASER-ANGIOGRAPHIE

MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'OPHTALMOLOGIE

الدكتور عبد الحق بوشتة

اختصاصي في أمراض و جراحة العيون

طب голل-عدسة الاتصال-الليزر-انجيوغرافي

عضو الجمعية الفرنسية لامراض العيون

زنقة علال بن عبد الله - الطابق الأول - الدار البيضاء 70

05 22 47 33 45 / 05 22 47 14 72

الهاتف:

Casablanca le

١١/٠٨/٢٠١٣

الدار البيضاء في

MIR

2KA

Dr. Abdelhak BOUCHTA
OPHTHALMOLOGISTE
10, Rue Allal Ben Abdellah
Casablanca 10000
Tel : 0522 47 33 45 / 0522 47 14 72

66,00

Vis Relax



M

11x30

AS

Oliver

PHARMACIE EL HILAL
LAABOUDI Selwa
77, Rue Al Bachir Laâlaj
Cité Plateaux - Casablanca
Tél : 0522 25 96 06 - ICE : 6015132396

092024256

SYNTHEMEDIC
22-24 Rue Zoubair Ibnou
Aouam 20500 Casablanca
P.P.C: 66.00

Dr. Abdelhak BOUCHTA
OPHTHALMOLOGISTE
10, Rue Allal Ben Abdellah
Casablanca 10000
Tel : 0522 47 33 45 / 0522 47 14 72

DOCTEUR ABDELHAK BOUCHTA

SPÉIALISTE DES MÂLADIES ET CHIRURGIE DES YEUX

STRABOLOGIE-LENTILLES DE CONTACT-LASER-ANGIOGRAPHIE

MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'OPHTALMOLOGIE

الدكتور عبد الحق بوشطة

اختصاصي في أمراض و جراحة العيون

طب العين-عدسة الاتصال-الليزر-انجيوغرافي

عضو الجمعية الفرنسية لامراض العيون

70, RUE ALLAL BEN ABDELLAH - 1ER ETAGE - CASABLANCA

TEL: 05 22 47 33 45 / 05 22 47 14 72

زنقة علال بن عبد الله- الطابق الأول - الدار البيضاء

05 22 47 33 45 / 05 22 47 14 72

Casablancale

11/08/2013

الدار البيضاء في

MIR

ZAKKRIA

floatree

from Agapie magm

M

OD : +0,50 -1,50 +5/-5

OG : +0,50 -1,50 +5/-5

BENKIA HAJAR
31min 2 Għad 4 Lot Ennakhil
Errahma Dar Bouazza
Casablanca
Fix: 06 08 38 377

V3

OD : +2,25

OG : +2,25

Dr. Radha Mokhtar BOUCHTA
10, Rue Aïcha Ben Casablanca 10522 Casablanca
Tel.: 0522 43 33 0522 41 1411

BENKIA OPTIQUE

OPTICIEN OPTOMÉTRISTE
SPÉCIALISTE



HAJAR

7 Op, Annakhil Rahma -Etage MG Appt 3, Imm MG 3GH 4 - Casablanca

RC : 444374 / IF : 48502654 / CNSS : 2826225 / Patente : 32963443
ICE : 002721244000032

FACTURE N° 06524

Casablanca, le 13/08/23

M M.I.R. ZAKARIA

Docteur : ABDELTAK BOUCHTA

Monture : Plastique 1000,00

Verres : Lunettes 1000,00

VL	OD : +2,70 (-2,50 à 75°)	1210,00
	OG : +2,70 (-2,50 à 75°)	1210,00
ADD	+2,00	

ADD	OD : OG :	
-----	-----------------------------------	--

VP	OD : OG :	
----	-----------------------------------	--

Total : 4500,00

Arrêtée la présente facture à la somme de :

quatre mille cinq cent dir. m.

Signature et Chachet

HAJAR BENKIA
INPE: 095028411

BENKIA HAJAR
3 Imm 7 Gpt 4 Lot Ennakhil
El Rahma Dm Bouazzza
Casablanca
Fix: 06 08 56 38 77